EPREUVE FACULTATIVE D'EPS

JUDO

L'épreuve facultative s'adresse à des candidats qui ont un niveau de pratique très nettement supérieur aux exigences de l'EPS obligatoire dans les activités concernées. Les informations contenues dans le livret candidat doivent leur permettre d'opérer leurs choix en toute connaissance de cause.

Le niveau d'exigence est celui du niveau 5 du référentiel national.

L'analyse des résultats des sessions précédentes révèle :

- qu'il est très difficile aux candidats qui n'ont pas au moins la ceinture marron de judo de révéler un niveau de compétence en adéquation avec les attendus de l'épreuve donc de gagner des points pour le baccalauréat.
- que de nombreux candidats dont le niveau de pratique habituel devrait ouvrir la possibilité de gagner des points, n'y parviennent pas, faute d'une préparation spécifique qui tienne compte des différentes composantes de l'épreuve.
- qu'en règle générale, les candidats titulaires de ceintures marron ou noires dans d'autres arts martiaux que le judo ne parviennent pas à gagner de points.

En conséquence, il convient, avant de prendre la décision de s'inscrire :

- de mesurer son propre niveau de pratique au regard des éléments de constat ci-dessus,
- de prendre connaissance des différents éléments et des barèmes qui fondent l'évaluation afin de situer son propre niveau de maitrise au regard des exigences requises,
- de s'assurer de pouvoir consacrer, en cours d'année, le temps nécessaire à une préparation spécifique aux différentes composantes de l'épreuve.

Les professeurs d'EPS de l'établissement sont les mieux placés pour aider les élèves à déterminer leurs choix au regard de cette épreuve.

Liens vers le livret candidat :

Extranet : http://extranet.siec.education.fr/ rubrique « Inscriptions-documentation »

Académie de Paris : http://urlz.fr/46Qv
Académie de Créteil : http://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article250
Académie de Versailles : http://eps.ac-versailles.fr/examen-facultatif ponctuel-livret-candidats/

Les candidats ayant choisi le judo en épreuve facultative devront indiquer leur poids lors de leur inscription. Cette information sert à répartir les candidats en tenant compte de leur catégorie de poids. Il est par conséquent indispensable de renseigner correctement cette information.

Les catégories sont les suivantes :

	Poids			Poids
Femme	Moins de 48 kg		Homme	Moins de 60 kg
	Moins de 52 kg			Moins de 66 kg
	Moins de 57 kg			Moins de 73 kg
	Moins de 70 kg			Moins de 81 kg
	Moins de 78 kg			Moins de 90 kg
	Plus de 78 kg			Moins de 100 kg
				Plus de 100 kg

SIEC - ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS VERSAILLES
7. rue Ernest Renan - 94749 Arcueil Cedex - Tél : +(33) 1 49 12 23 00 - Fax : + (33) 1 49 12 25 97
www.siec.education.fr

IMPRIM'VERT®
afaq ISO 9001